

République Française
Département des Yvelines
TACOIGNIERES

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Mantes la Jolie
Le : 15/12/2025
Et
Publication ou notification du :
15/12/2025

L'an 2025, le 12 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVACHER Thierry, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2025.

Présents : M. LEVACHER Thierry, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, LEBOUTTE Christine, LEGER Céline, MM : FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, PIERRE Alain

Pouvoirs :
CASTIGLIONE Arnaud a donné pouvoir à LEGER Céline

Absente : GARRIER Amandine

A été nommée secrétaire : Céline LEGER

2025-XII-35 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES D'EURE ET LOIR ET DES YVELINES (SIE ELY)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en raison du décès de M. Patrice Le Bail, il convient de désigner à nouveau les représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE ELY).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-XI-17 du 14 novembre 2025 élisant le maire,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Eure-et-Loir et des Yvelines après l'élection d'un nouveau maire,

Considérant l'enregistrement des candidatures en qualité de :

- Délégué titulaire : **Thierry LEVACHER**
- Délégué suppléant : **Alain PIERRE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217806058-20251212-2025_XII_35

Article 1 :

De désigner pour présenter la commune de Tacoignières au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Eure-et-Loir et des Yvelines en qualité de :

- Délégué titulaire : **Thierry LEVACHER**
- Délégué suppléant : **Alain PIERRE**

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2025
Le Maire
Thierry LEVACHER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "LEVACHER".

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217806058-20251212-2025_XII_35